



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 66

Votants : 77 (dont 11 procurations)

N° 26

OBJET :

FILIERE FORET
BOIS

ADHESION A
L'ASSOCIATION
SYLV'ACCTES

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : **18 DEC. 2019**

Publiée ou notifiée

le : **18 DEC. 2019**

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY- F. SZYPULA – M. AURAMBOUT (de la délibération n°1 à la n°34 et à partir de la délibération n°37) - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – F. SENNEPIN - F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P. BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – A. DAUPHIN – F. HUGUET - J. COGNET - H. DUBOSCQ (à partir de la délibération n°11) - P. SEMET (de la délibération n°1 à la n°38 et à partir de la délibération n°42A/) – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE (jusqu'à la délibération n°38) – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI (à partir de la délibération n°11) – C. DUMONT – M. CHARASSE – F. BOFFETY – E. GOULFERT - M. GUYOT (de la délibération n°1 à la n°41 et à partir de la délibération n°44) – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET - G. MAQUIN – C. MALHURET (à partir de la délibération n°11) – M. JIMENEZ – JJ. MARMOL (de la délibération n°1 jusqu'à la délibération n°25) - S. FONTAINE (de la délibération n°1 jusqu'à la délibération n°37) – MO. COURSOL - JL. GUITARD - F. SKVOR – M. MARIEN - M.J. CONTE – C. LEPRAT – JP. SALAT (de la délibération n°1 jusqu'à la délibération n°37), Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. P. COLAS à J. TERRACOL - B. BAYLAUCQ à JS. LALOY – JY. CHEGUT à P. SEMET - MC. VALLAT à A. DAUPHIN – J. BLETTERY à N. COULANGE (jusqu'à la délibération n°38) – E. VOITELLIER à C. LEPRAT – YJ. BIGNON à F. AGUILERA - MC. STEYER à C. MALHURET (à partir de la délibération n°11) - B. KAJDAN à JL. GUITARD - JJ. MARMOL à C. GRELET (à partir de la délibération n°26) - S. FONTAINE à MO. COURSOL (à partir de la délibération n°38) - W. PASZKUDZKI à M. MORGAND – JP. SALAT à C. BENOIT (à partir de la délibération n°38) - Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Vichy Communauté et notamment ses compétences en matière de développement économique,

Vu le projet d'agglomération en date du 28 septembre 2017 et notamment son volet bois – forêt,

Vu l'examen de la commission bois forêt du 14 octobre 2019,

Considérant l'emprise couverte par la ressource forestière (29 000 ha) sur le territoire de Vichy Communauté,

Considérant que l'association « SyIv'ACCTES, des forêts pour demain » a pour objet d'accompagner des parcours de gestion des forêts permettant la production conjointe de bois et de services (fixation du CO2, préservation de la biodiversité, protection des paysages, qualité des eaux...),

Considérant que cette association s'appuie sur des territoires volontaires pour identifier et mesurer des modes de gestions vertueux puis accompagner financièrement les propriétaires forestiers qui mettent en œuvre ces modes de gestion. Les travaux forestiers qui en découlent peuvent ainsi être aidés à hauteur de 40% en forêt publique et 70% en forêt privée,

Propose au Conseil Communautaire :

- d'adhérer à l'association Sylv'acces pour permettre la définition d'itinéraires sylvicoles à travers un Projet Sylvicole Territorial (PST) qui pourra bénéficier à l'ensemble du territoire. Le coût de l'adhésion est de 4 000 euros pour 3 ans auquel se rajoute une cotisation annuelle à hauteur de 6000 €. Il permet aux propriétaires forestiers publics et privés du territoire de bénéficier de l'accompagnement technique et financier du fonds SyIv'acces,
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer et tout document se rapportant à cette adhésion.

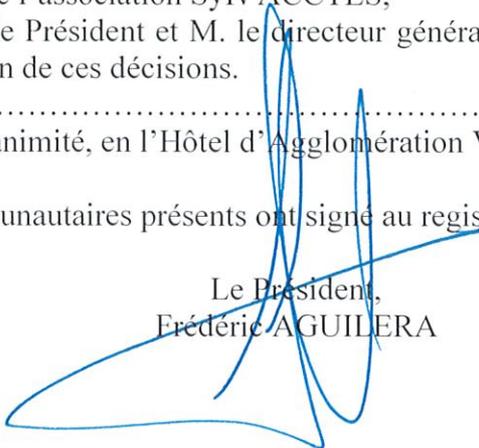
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'adhésion à l'association SyIv'ACCTES aux conditions énoncées ci-dessus,
- de désigner M. Jean-Dominique BARRAUD, conseiller délégué Bois Forêt Activités de Pleine Nature pour représenter la Communauté d'agglomération dans les instances de l'association SyIv'ACCTES,
- de charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 5 décembre 2019.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,
Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 26 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05/12/2019

Objet de l'acte :

FILIERE FORET BOIS - ADHESION A L'ASSOCIATION SYLV'ACCTES

.....
Date de décision: 05/12/2019

Date de réception de l'accusé 18/12/2019

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 05DEC2019_26

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20191205-05DEC2019_26-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 26.pdf (99_DE-003-200071363-20191205-05DEC2019_26-DE-

1-1_1.pdf)